

# Académie de Guadeloupe

## Concours de recrutement de professeurs des écoles

### Epreuves du concours externe de recrutement de professeurs des écoles<sup>1</sup>

« Les épreuves du concours externe, du troisième concours et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) comportent deux épreuves écrites d'admissibilité (français et mathématiques) et deux épreuves orales d'admission (mise en situation professionnelle et entretien à partir d'un dossier). Ces épreuves ont été profondément remaniées en 2013 dans le cadre de la refondation de l'école de la République. Elles ont été élaborées de manière à assurer un équilibre entre : un haut niveau d'exigence scientifique et disciplinaire, d'une part, et le développement des compétences professionnelles, d'autre part. L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement. »

## Rapport du jury

### Session 2015-concours rénové

---

<sup>1</sup> Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE <sup>2</sup> .....	2
I. EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS 2015.....	2
1. PREMIERE PARTIE : Production d'une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaire. ....	2 et 3
2. DEUXIEME PARTIE : Connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) .....	4
3. TROISIEME PARTIE : Analyse critique de supports d'enseignements et de productions d'élèves. ....	5
II. EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES 2015.....	6
1. PREMIERE PARTIE Problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège ou des éléments du socle commun, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.....	6
2. DEUXIEME PARTIE Exercices indépendants complémentaires à la première partie .....	6 et 7
3. TROISIEME PARTIE Analyse critique de supports d'enseignements et productions d'élèves.....	7 et 9
B. EPREUVES D'ADMISSION.....	10
I. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION « Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat » .....	10 et 11
II. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER .....	12 à 16

---

<sup>2</sup> Groupement 3 : académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique

## A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

« Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire ».

« Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques » :

Elles permettent de s'assurer :

- De la maîtrise approfondie des programmes
- De la connaissance « approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire ».
- De la maîtrise de la langue française écrite et de la capacité à raisonner du candidat.

Il est recommandé de lire avec attention la note de commentaire relative aux épreuves d'admissibilité<sup>3</sup>.

I.EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS 2015<sup>4</sup>

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 11 pour la première partie,
- 11 pour la deuxième
- 13 pour la troisième ;
- 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.
- Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

1. PREMIERE PARTIE : Production d'une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaire. Corpus de quatre textes<sup>5</sup>

Question relative aux textes proposés<sup>6</sup>

1. Texte 1 : La Fontaine, Fables (VIII, 4) (1668-1694), éditions du Seuil, L'Intégrale, 1965, pp. 128-129. « Le pouvoir des fables »
2. Texte 2 : Jean Anouilh : « Le vieux loup », Fables (1962), Gallimard, Folio, 1973, pp. 101-102

<sup>3</sup> Annexe 1 Note de commentaire relative aux épreuves d'admissibilité.

<sup>4</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/sujets\\_2015/16/0/PE1-15-PG3\\_418160.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/sujets_2015/16/0/PE1-15-PG3_418160.pdf)

<sup>5</sup> Voir ANNEXE 2 Français CRPE 15

<sup>6</sup> « Dans le corpus, vous analyserez le regard que les auteurs portent sur les fables. »

3. Texte 3 : Rousseau, Emile ou de l'éducation (1762), Livre IV, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1969, pp. 541-542 (orthographe modernisée).
4. Texte 4 : Jean-Claude Carrière, Le Cercle des menteurs, contes philosophiques du monde entier, (1998), Préface, éditions Plon, 1999, pp. 13-14-15.

### Analyse de la première partie de l'épreuve des textes proposés

L'épreuve vise à évaluer la capacité à comprendre et exploiter des textes pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles. La production écrite du candidat doit permettre au jury d'évaluer son aptitude au raisonnement, à la structuration ordonnée d'une pensée logique et à la capacité à exposer de façon simple une problématique complexe.

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour la première partie de l'épreuve de français**

Les candidats doivent :

- Rédiger une introduction qui pose la problématique du dossier (y préciser les titres, les noms des auteurs des quatre textes).
- Etablir un plan rigoureux et explicite construit de façon équilibrée.
- Prendre en compte les quatre textes.
- Mettre en perspective des idées qui doivent conduire à une rédaction objective, c'est-à-dire sans implication personnelle et dans un langage correct.
- Rédiger une conclusion qui soit un réel aboutissement de la réflexion.
- Soigner leur présentation (écriture lisible, sauter des lignes, employer une encre « visible », utiliser des paragraphes)
- Relire leur copie et vérifier leur orthographe principalement les accords sujet-verbe, à l'intérieur du groupe du nom et du participe passé, (incidence sur la baisse de note).
- Gérer le temps de l'épreuve pour répondre à l'ensemble des questions.

Les candidats doivent :

- Eviter la formulation de contenus confus et non structurés qui ne permettent pas d'évaluer leur capacité à raisonner.
- Eviter de paraphraser les textes qui ne permettent pas d'évaluer leur capacité à raisonner.
- Eviter la présentation d'un plan schématique, comme s'il s'agissait d'une prise de notes, ou d'une composition déséquilibrée (certaines parties manquantes).
- Eviter une conclusion laconique (souvent la technique de la conclusion n'est pas maîtrisée).
- Eviter l'usage d'un langage familier, (un « dico » au lieu d'un « dictionnaire »).
- Eviter de donner son point de vue sans analyse objective.
- Eviter de rédiger dans une écriture illisible, qui demande au jury un effort de déchiffrement.

Certaines copies sont tout à fait correctes, voire excellentes dans certains cas, et bien présentées.

2. DEUXIEME PARTIE : Connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique).

« Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines. »

#### EPREUVES SESSION 2015<sup>7</sup>

1. Dans cet extrait de la fable de Jean Anouilh, identifiez les verbes conjugués et indiquez leur temps, leur mode et la personne à laquelle ils sont conjugués
2. Réécrivez la phrase extraite du texte de Jean-Claude Carrière : « C'est une grande vérité que Pascal nous a dite là. », en mettant le mot « vérité » au pluriel. Justifiez l'orthographe de « là ».
3. Dans l'extrait suivant de la fable de Jean Anouilh, relevez les différentes propositions, donnez leur nature et leur fonction
4. En vous fondant sur les règles de la versification, indiquez le nombre de syllabes dans chacun des vers suivants :
5. a - Donnez un synonyme du verbe entendre dans cet extrait du texte de Jean-Jacques Rousseau : « Si votre élève n'entend la fable qu'à l'aide de l'explication, soyez sûr qu'il ne l'entendra pas même ainsi. »  
b- Expliquez les expressions « figures violentes » (texte 1, v.7) et « de son chef » (texte 3, ligne 4).  
c- Donnez deux autres sens possibles des mots « figure » et « chef ».

Analyse de la deuxième partie de l'épreuve : connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique).

La principale difficulté est liée à la méconnaissance des bases grammaticales.

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour la deuxième partie de l'épreuve de français**

Les candidats doivent :

- S'appuyer sur un manuel de grammaire de classe de troisième
- Trier leurs connaissances syntaxiques pour répondre aux questions
- Maîtriser absolument les outils de la langue suivants :
  - La terminologie grammaticale
  - La classe grammaticale
  - Les fonctions
  - Différencier le temps et le mode

<sup>7</sup> Voir ANNEXE 2 Français CRPE 15

### 3. TROISIÈME PARTIE : analyse de supports d'enseignement du français

Le dossier est « composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement ».

#### EPREUVES SESSION 2015<sup>8</sup>

Le rappel de récit en moyenne section de maternelle, à partir de l'album de Pierre Belvès, Roule galette.

Questions : A partir des trois retranscriptions d'entretiens, présentées ci-dessous, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Le choix de l'album Roule galette est-il pertinent pour une activité de rappel de récit ? Pour quelles raisons ?
2. Quelles compétences l'enseignante peut-elle évaluer chez les élèves, à l'occasion de cet exercice ?
3. Quelles sont les fonctions de la parole magistrale lors des trois entretiens ?
4. Vous analyserez les trois récits<sup>9</sup> de Ninon, Elodie et Florent, en soulignant les réussites et les difficultés éventuelles de chacun des élèves.

#### Analyse de la troisième partie : supports d'enseignement

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour la troisième partie de l'épreuve de français**

Les candidats doivent :

- Être en mesure d'apprécier l'adéquation des supports avec la démarche pédagogique utilisée.
- Être en mesure de percevoir l'intérêt et les limites de la séquence d'enseignement.
- Approfondir leurs connaissances sur les attentes et les programmes de l'école maternelle.

<sup>8</sup> Voir ANNEXE 2 français CRPE 15

<sup>9</sup> Transcriptions des récits produits par les trois élèves

II. EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES 2015<sup>10</sup>

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse ».

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 13 pour la première partie,
- 13 pour la deuxième,
- 14 pour la troisième.
- 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : quatre heures.

1. PREMIERE PARTIE : « constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile ».

Le problème étudié se rapporte au domaine de la géométrie plane. Il s'agit de travailler sur les concepts d'aire et de périmètre autour des figures classiques de la géométrie élémentaire, (carré triangles) et de mobiliser des outils provenant des domaines algébrique et graphique pour analyser et comprendre une situation d'optimisation. La traduction des contraintes géométriques dans le cadre algébrique et le cadre graphique, permet de trouver les conditions nécessaires à la réalisation du projet de la classe. Parmi les outils mobilisés on peut citer la résolution d'un système de deux équations à deux inconnues, en combinant l'aspect algébrique et l'aspect graphique. Le deuxième paragraphe de cette première partie permet de justifier les résultats mathématiques utilisés, elle mobilise des connaissances de fin de collège en particulier le théorème de Pythagore.

2. DEUXIEME PARTIE : « composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines ».

La deuxième partie du sujet est constituée de quatre exercices indépendants touchant à des notions et des domaines très différents. Elle permet de jauger en partie la culture scientifique du candidat. Dans le premier exercice, il s'agit de calculer de façon élémentaire sur des notions de vitesse, de durée et de pourcentage. L'exercice 2 se situe dans le domaine de la physique il

<sup>10</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/sujets\\_2015/16/3/PE2-15-2-PG3\\_418163.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/sujets_2015/16/3/PE2-15-2-PG3_418163.pdf),

Voir ANNEXE 3 Mathématiques CRPE 15

aborde des questions d'allongement de ressort et de proportionnalité. Pour justifier que le modèle de la proportionnalité ne s'applique pas, il suffit de produire un contre-exemple.

L'exercice trois s'intéresse aux nombres rationnels, il s'agit d'observer un invariant numérique (il s'agit là de poser une conjecture) et de passer ensuite à sa démonstration.

La comparaison de nombres peut mobiliser dans ce cadre au moins trois méthodes, l'étude du signe de la différence ou la comparaison à l'unité de leur quotient ou encore la comparaison des numérateurs lorsque les deux quotients ont le même dénominateur positif.

L'exercice 4 traite du calcul de probabilités simples dans le cadre de deux épreuves combinées, cet exercice se situe au cœur de l'activité des élèves de troisième dans ce domaine. La résolution peut mobiliser soit un arbre de probabilité soit un tableau à double entrée.

3. TROISIEME PARTIE : « analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement. »

La troisième partie permet de tester la compréhension des enjeux didactiques liés à quatre situations indépendantes, dont le thème commun est la division. Dans chacune des situations, il s'agit de reconnaître le sens précis de la division qui est mobilisé et d'analyser ou de proposer des procédures de résolution.

#### Analyse des trois parties de l'épreuve de mathématiques

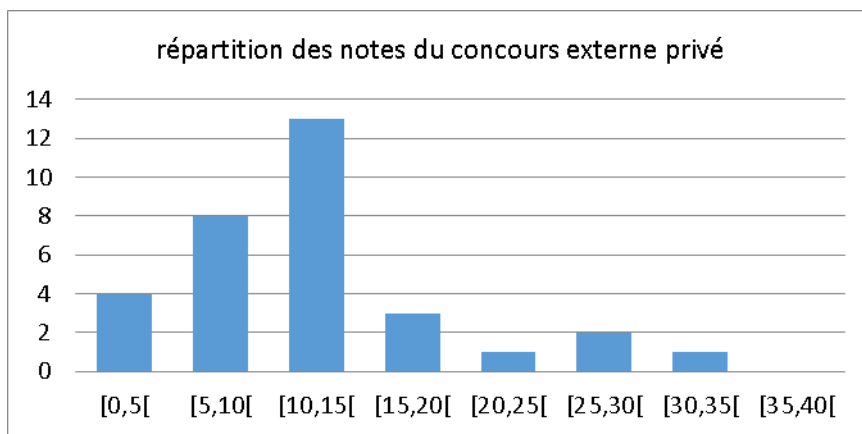
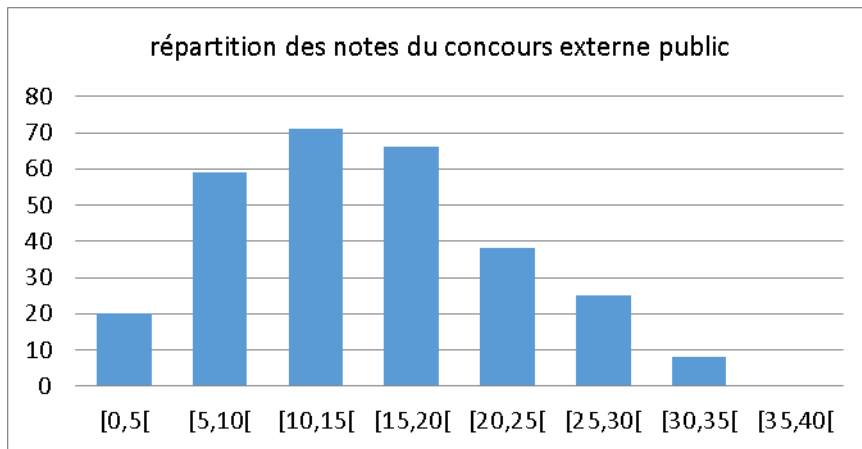
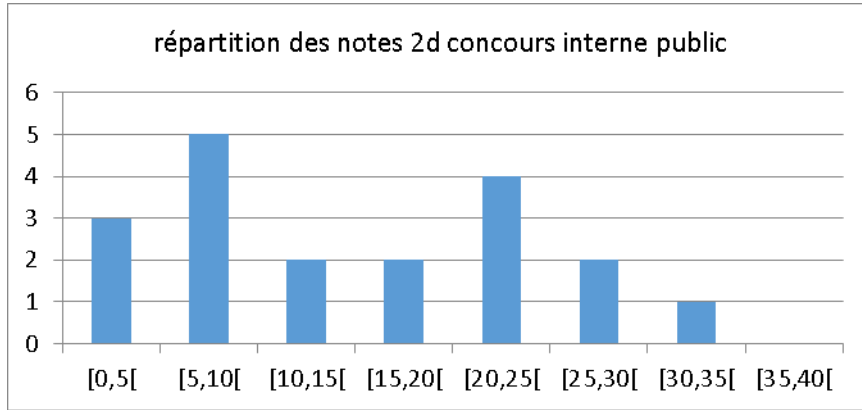
##### - Statistiques

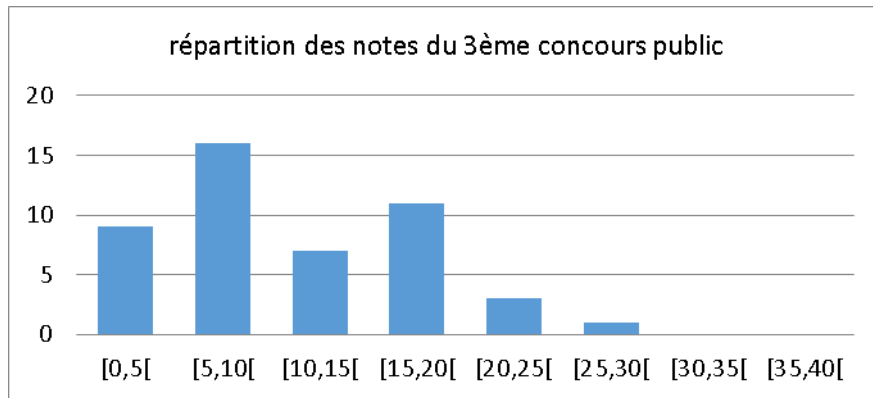
	2d concours interne public	concours externe public	concours externe privé	3ème concours public
absents	44	333	19	70
présents	19	287	32	47
taux absents/inscrits	69,8%	53,7%	37,3%	59,8%
notes éliminatoires	8	79	12	25
taux éliminés/présents	42,1%	27,5%	37,5%	53,2%
moyennes	14,75	14,97	12,36	10,84
écart-type	9,46	7,38	6,64	6,19
note la plus basse	2,75	0,5	3	0,5
médiane	11	14,25	11	11,5
note la plus élevée	30,75	34,75	30	25,5



Répartition des notes :

La distribution des notes montre un niveau globalement insuffisant de la prestation de nombreux candidats.





➤ **Recommandations aux futurs candidats pour la première et la deuxième partie de l'épreuve écrite de mathématiques :**

Les candidats doivent :

- Maitriser les six compétences : chercher, raisonner, calculer, communiquer, émettre des conjectures, modéliser.
- Etre en mesure de savoir raisonner
- Maitriser les calculs et les vérifier (des inexactitudes qui pouvaient être corrigées par une relecture rigoureuse)
- Maitriser absolument le modèle de la proportionnalité.

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour la troisième partie de l'épreuve écrite de mathématiques :**

Les candidats doivent :

- Maitriser les notions didactiques pour être en mesure d'interroger et d'analyser le dossier d'enseignement proposé en lien avec les capacités des élèves
- Maitriser le niveau d'expertise attendu des élèves à ce niveau (programmes de l'élémentaire et du collège, vocabulaire précis des notions enseignées)

Les candidats doivent :

- Eviter de résoudre les calculs avec imprécision.
- Eviter des démonstrations pédagogiques incomplètes qui ne dépassent pas quelquefois le simple niveau de la description.

En conclusion, on note que certains candidats ne sont pas suffisamment entraînés pour réussir l'épreuve de mathématiques du CRPE.

La présentation des copies est dans l'ensemble acceptable, les candidats doivent apporter plus de soin à la rédaction, à l'orthographe et la qualité de la présentation de leur argumentation.

**B. ADMISSION**

« Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat :

- à s'exprimer avec clarté et précision,
- à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux. »

Le texte de cadrage du concours fournit des indications très précises sur l'organisation et les éléments de contenu du dossier. Il est recommandé de lire avec attention la note de commentaire relative aux épreuves d'admission<sup>11</sup>.

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure et quinze minutes.  
L'épreuve est notée sur 100.

- 40 points sont attribués à la première partie ;
- 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

**I. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION : « Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat »**

« L'épreuve « Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat » vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale. »

« Le dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- La description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière. »

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, le dossier n'est pas évalué, mais sa présentation.
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure.

Chaque commission comprenait trois membres (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques) dont au moins un spécialiste du domaine choisi par le candidat<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Voir ANNEXE 4 note de commentaire relative aux épreuves d'admission

<sup>12</sup> Plus un représentant du privé pour la commission du privé.

PREMIERE PARTIE de l'épreuve : Présentation du dossier (20 minutes – 20 points)

SECONDE PARTIE de l'épreuve : Un entretien avec le jury (40 minutes – 40 points)

A la suite de la présentation du dossier, un entretien s'engage « avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. »

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour les deux parties de la première épreuve d'admission**

Les candidats doivent :

- Se préparer à l'exposé oral de leur dossier en organisant leur discours.
- Répartir de façon équilibrée dans la présentation la partie scientifique et la partie pédagogique.
- Dégager l'essentiel des idées de leur dossier et se référer à des auteurs.
- Maîtriser les qualités attendues liées à l'expression orale (niveau de langue, débit, clarté de l'élocution).
- Etre capable de se référer aux programmes et au socle commun.
- Veiller à maîtriser l'horaire pour utiliser le temps imparti à la présentation.
- Etre en capacité de prendre du recul au moment de l'entretien.

Les candidats doivent :

- Eviter de paraphraser leur dossier.
- Eviter de faire l'impasse sur une partie par rapport à une autre, ou d'écourter l'une par rapport à une autre.
- Eviter lors de l'entretien de répondre de façon superficielle ou approximative.

## II. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

L'épreuve comporte deux parties.

Chaque commission comprenait trois membres (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques) dont un spécialiste pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS)<sup>13</sup>.

PREMIERE PARTIE<sup>14</sup>

Il s'agit

- « D'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ». Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle ».

Le sujet se rapporte

- « Soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle ».

EXPOSE : dix minutes.

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour l'exposé de la première partie de la deuxième épreuve d'admission**

Les candidats doivent :

- Reformuler la problématique du dossier (pour plus de la moitié des candidats, la problématique n'est pas relevée).
- Connaître les enjeux des APSA (le jury a su apprécier les candidats qui ont pu identifier les composantes de l'APSA et en saisir la logique interne).
- Expliciter les conduites motrices (Les conduites motrices, les propositions de variables sont peu explicitées et quand elles sont citées, elles demeurent peu exploitées et développées par le candidat.)
- Approfondir les connaissances dans le domaine de la didactique.

---

<sup>13</sup> Plus un représentant du privé pour la commission du privé.

<sup>14</sup> « Pour chaque session, le recteur d'académie établit un programme de quatre activités physiques, sportives et artistiques parmi celles les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire) : activités athlétiques, arts du cirque, danse, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, activités d'orientation, activités gymniques, jeux de lutte. Ce programme est publié sur le site internet de l'académie et communiqué au directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie. » Arrêté du 13 mai 2015 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

- Développer le lien avec l'éducation à la santé : cet attendu du concours est peu, voire pas du tout pris en compte dans l'exposé. (Le « bon » candidat a su mettre en relation l'APSA avec les effets sur la santé ; il a pu se saisir de cette question pour en faire un véritable objet d'enseignement.)
- Prendre du recul par rapport à leur propre pratique sportive personnelle afin de proposer des transferts pour une situation scolaire.
- Veiller à la prise en compte de la sécurité.
- Bien gérer le temps qui leur est imparti.

Les candidats doivent :

- Eviter de lister les compétences transversales et/ou de s'appuyer sur une supposée connaissance de la pratique sociale de l'APSA.
- Eviter le cumul d'activités qui ne fait pas émerger une exigence de progressivité des apprentissages. Les candidats ne doivent pas se limiter à la présentation d'une situation ou d'une suite de situations. Il est important qu'ils pensent à des hypothèses relatives aux obstacles que pourraient rencontrer les élèves dans leurs apprentissages.
- Eviter les exposés lacunaires, trop généralistes (pas de présentation de l'APS, pas toujours de lien avec les programmes, la terminologie spécifique n'est pas employée).
- Eviter de « mimer » les conduites motrices liées à l'APSA proposée. Le lexique idoine à l'APSA est méconnu par une bonne majorité des candidats.

ENTRETIEN : vingt minutes d'entretien avec le jury.

Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour l'entretien à la première partie de la deuxième épreuve d'admission**

Les candidats doivent :

- Etre en capacité de prendre du recul par rapport aux questions posées auxquelles ils répondent trop souvent de façon superficielle ou approximative.
- S'appuyer sur les enjeux fondamentaux de l'Ecole.
- Connaître les modalités d'évaluation.
- Prendre en compte la difficulté scolaire et les besoins des élèves.
- Exposer par des exemples ce que l'on entend par prise en compte de la diversité des élèves.

En conclusion, on notera que les candidats sont inégalement préparés voire mal préparés à cette épreuve (méconnaissance des textes régissant l'enseignement de l'EPS). Ils doivent pouvoir évoquer, de façon précise, les programmes officiels, les piliers du socle commun de connaissances et de compétences, les principaux textes réglementaires (circulaire régissant la natation, par exemple, les connaissances de certains candidats se sont révélées limitées dans cette discipline pourtant essentielle, ils n'identifient pas ce qu'il y a à apprendre dans l'APSA (savoirs à enseigner).

La transversalité de l'EPS est rarement évoquée. Le jury attend des candidats qu'ils arrivent à se positionner comme des enseignants en action : la projection dans la fonction est souvent artificielle. Le lien entre l'EPS et les autres disciplines est également un aspect que le jury sollicite auprès des candidats lorsqu'il n'est pas volontairement évoqué au cours de l'exposé.

Peu de candidats incluent la connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé dans leur exposé alors qu'elle est un des éléments important de l'épreuve.

Une définition de la santé et son analyse permettrait aux candidats d'ancrer et d'éclairer utilement leurs propositions.

Les questions du jury ont permis de faire préciser, de faire évoluer les propositions faites par les candidats. Elles ont porté sur des points didactiques et pédagogiques. Le questionnement a permis à certains candidats de manifester une capacité à penser de manière cohérente et à argumenter la résolution d'un problème professionnel en EPS.

## DEUXIEME PARTIE

Il s'agit « d'apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs<sup>15</sup>, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative ».

EXPOSE : quinze minutes d'un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

### ➤ **Recommandations aux futurs candidats pour l'exposé de la deuxième partie de la deuxième épreuve d'admission**

Les candidats doivent :

- Introduire leur exposé par la présentation d'un plan qui met en exergue une problématique bien cernée et définie, une introduction et une conclusion préparées et clairement énoncées.

---

<sup>15</sup> Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École : « La capacité des candidats "à expliquer et à faire partager les valeurs de la République" sera évaluée systématiquement dans les concours de recrutement.

- Etre en capacité de prendre du recul par rapport au dossier traité (certains d'entre eux ont rencontré des difficultés pour problématiser la situation donnée, et en analyser de facto les éléments.)
- Identifier les enjeux de la thématique et relever les idées principales
- Mettre en adéquation la problématique soulevée avec les compétences professionnelles du référentiel des PE
- Avoir un discours cohérent et clair.
- Utiliser, à bon escient, la totalité du temps imparti.

Les candidats doivent :

- Eviter de répondre aux questions du dossier, en paraphrasant le dossier, sans développement ni étayage.
- Eviter une trop longue introduction.
- Eviter un positionnement peu marqué et peu identifiable pour un futur professeur des écoles.
- Eviter de se limiter à citer les points relevés dans le corpus ; (les candidats donnent l'impression d'avoir une connaissance superficielle du système éducatif français).

ENTRETIEN : trente minutes d'entretien avec le jury.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

➤ **Recommandations aux futurs candidats pour l'entretien de la deuxième partie de la deuxième épreuve d'admission**

Les candidats doivent :

- Maîtriser des contenus des programmes. (Les références à ces derniers restent très approximatives. Les spécificités de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont peu ou mal appréhendées.)
- S'appuyer sur les enjeux fondamentaux de l'Ecole.
- Connaître les modalités d'évaluation.
- Prendre en compte la difficulté scolaire et les besoins des élèves.
- Exposer par des exemples ce que l'on entend par prise en compte de la diversité des élèves.
- Se référer aux compétences du référentiel du professeur des écoles
- Connaître les Valeurs de la République (la majorité des candidats ne maîtrise pas le concept de laïcité et ne peut en donner une définition claire).



Les candidats doivent :

- Eviter de faire répéter une question au jury sans formule de politesse sur un ton familier et en adoptant un registre de langage peu en adéquation avec la situation.
- Eviter de poser une question au jury au lieu de répondre à la question qui leur a été posée.
- Eviter des soupirs, des signes d'agacement, des réponses abruptes, énoncées sur un ton désinvolte, le manque de marques de politesse, des attitudes (se tenir la tête, coudes sur la table, la tête entre les mains, parler avec la main devant la bouche, tenue « avachie » sur la table).
- Eviter des réponses déclaratives sans argumentation.

En conclusion, les candidats qui ont su retenir l'attention du jury ont pu utiliser à bon escient la quasi-totalité du temps qui leur est imparti, en présentant un discours cohérent tant sur la forme que dans le contenu.

Le jury attend aussi que le candidat soit en mesure d'élargir le sujet et leurs réflexions et qu'il montre une certaine réactivité et une posture réflexive qui permettront d'éclairer certains points de l'exposé et de lever ainsi certaines contradictions ou ambiguïtés.

L'entretien est une partie importante de l'épreuve certains candidats doivent s'y préparer plus sérieusement. Certains candidats ont du mal à dépasser le jeu des questions/réponses en pensant que le jury attend une réponse précise au détriment de réponses argumentées s'appuyant sur le bon sens, la logique et les connaissances. La majorité des candidats a laissé apparaître sa méconnaissance de l'Ecole, du fonctionnement hiérarchique et du système éducatif en général. Le jury a dû quelquefois insister auprès des candidats afin qu'ils se projettent dans le métier de professeur des écoles et qu'ils répondent à la question posée.

On note que certains candidats ont des attitudes et des postures qui interpellent, car éloignées des aspects déontologiques et éthiques du métier de professeur des écoles.